



Filière sportive

## EXAMEN PROFESSIONNEL D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE - AVANCEMENT DE GRADE

### SESSION 2021

*L'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe a été organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics de Bretagne, de Normandie et des Pays de Loire.*

#### I – Examen professionnel d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ere classe - avancement de grade.

##### A – Calendrier

Période d'inscription	22 septembre au 22 octobre 2021
Période de préinscription	22 septembre au 14 octobre 2021
Date limite de validation de l'inscription	22 octobre 2021
Epreuve écrite d'admission	14 janvier 2021
Epreuve orale d'admission	16, 17 et 18 mars 2021
Réunion de jury d'admission	18 mars 2021

##### B – Inscriptions

94 candidats se sont préinscrits à cet examen professionnel entre le 22 septembre et le 14 octobre 2021.

Sur les 84 candidats ayant validé leur inscription dans les délais réglementaires, 2 candidats ne remplissaient pas les conditions pour se présenter à cet examen.

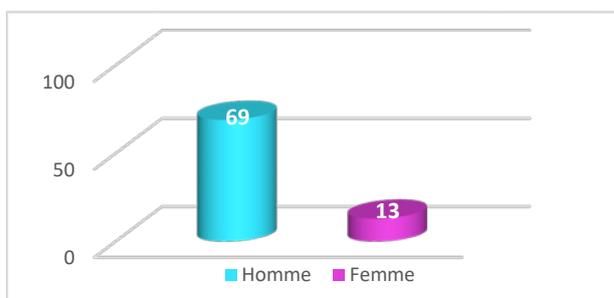
Ainsi, 82 candidats ont été admis à concourir.

## II - Candidats

### A - Origine géographique

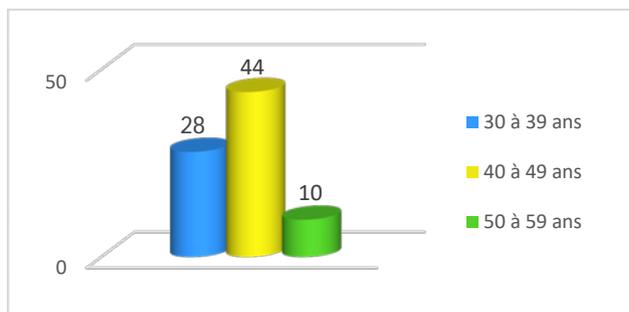
REGION	ADMIS A CONCOURIR	
	Nombre	Total
Bretagne	33	68 Soit 83 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	24	
Normandie	11	
Hors Grand Ouest	14	14 Soit 17 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

### B - Répartition Hommes-Femmes



Les hommes représentent la majorité des admis à concourir (84 %)

### C - Tranches d'âge



54 % des candidats ont entre 40 et 49 ans

## III – Epreuve écrite d'admission

### A - Déroulement

L'épreuve écrite s'est déroulée le 14 janvier 2021 à la salle Le Triptik d'Acigné (35).

Sur les 82 candidats admis à concourir, **71 étaient présents à l'épreuve écrite** soit un taux d'absentéisme de 13,41 %. Pour information, 53 candidats avaient été convoqués à la session 2019 de cet examen, 48 étaient présents (9,44 % d'absentéisme).

### B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que le sujet complet est en ligne sur le site internet du CDG 35, [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « Passer un concours ». Le sujet ne comporte pas d'indications de correction. Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite de cet examen professionnel est le suivant : « rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales ».

Durée : 3 heures ; coefficient 1.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction. Au total, 2 intervenants ont participé à la correction des copies de l'épreuve écrite.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve écrite d'admission entraîne l'élimination du candidat. Tous les candidats ayant au moins obtenu 5/20 sont convoqués à l'épreuve d'entretien oral.

## 1 – Correction de l'épreuve écrite

Le sujet de l'épreuve proposé cette année est le suivant :

« Vous êtes éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe à la direction des sports de la ville de Sportiville (50 000 habitants). La ville compte des équipements sportifs vieillissants, dont certains ne respectent pas les normes d'accessibilité en vigueur. Elle a par ailleurs pour projet la construction d'un gymnase et la réfection de sa piscine. Sportiville abrite également deux établissements médico-sociaux accueillant des adultes et enfants handicapés. La municipalité récemment élue s'est engagée à renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie locale sous toutes ses formes.

Dans cette optique, votre directrice doit prendre part à une réunion au conseil départemental, traitant de l'accès de ces publics à la pratique sportive.

Elle vous demande donc dans un premier temps de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur le rôle des collectivités territoriales dans l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap. (10 points)

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à développer l'inclusion par le sport des personnes en situation de handicap sur le territoire de Sportiville. » (10 points)

## 2 - Résultats de cette épreuve :

Année	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes Eliminatoires (<5/20)
2021	71	9,22	15,75	2	9
2019	48	9,06	15,00	0,50	3

36 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 43,90 % des candidats présents.

9 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 10,97 % des copies.

### Observations générales des correcteurs :

Les candidats ont démontré une assez bonne maîtrise de la méthodologie de projet dans l'ensemble, ainsi qu'un rapport adapté dans sa forme. Les correcteurs soulignent toutefois une difficulté de la part de certains candidats à développer les deux parties conformément au cadrage de l'épreuve : dresser un état des lieux dans un premier temps, rédiger des propositions opérationnelles dans un second

temps. Ils regrettent également une maîtrise insuffisante de la langue française au regard du grade, par la présence de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe.

Ainsi, les correcteurs conseillent aux candidats de prendre le temps de lire plus attentivement les consignes, de faire un effort de sélection des éléments essentiels du dossier et de veiller à développer de manière équilibrée les deux parties. Ils conseillent également aux candidats de porter une attention particulière à la gestion du temps et de prévoir un temps de relecture suffisant afin de proposer un rapport abouti.

---

### C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Aucune copie n'a été soumise au jury.

### D - Candidats convoqués à l'épreuve orale

S'agissant d'un examen professionnel d'avancement de grade, les deux épreuves sont des épreuves d'admission. Conformément à l'article 6 du décret n°2011-793 du 28 juin 2011, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de 1ère classe, « ne participent à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite » : 62 candidats sont ainsi admis à se présenter à la 2<sup>ème</sup> épreuve obligatoire d'admission

## IV - Epreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée sur 3 jours du 16 au 18 mars 2021 au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

### A - Déroulement

Sur les 62 candidats convoqués, 57 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 6,10 %.

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et se poursuivant par des questions devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances professionnelles, les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation et son aptitude à l'encadrement.

*Durée : 20 mn dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2*

### B - Résultats de l'épreuve orale

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

Année	Nb de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes Eliminatoires (<5/20)
2021	57	12,53	17,00	4,00	1
2019	44	8,92	17,00	2,00	8

7 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 12 % des candidats présents. 1 candidat a obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 1,75 % des candidats présents.

### Observations du jury sur l'épreuve orale d'admission :

---

Ayant auditionné des candidats qu'ils ont jugés préparés dans l'ensemble, les membres du jury ont souligné la motivation dont les candidats ont fait preuve lors des entretiens ainsi que leur capacité à présenter un projet professionnel défini et cohérent. Les membres du jury conseillent toutefois aux

candidats d'approfondir leurs connaissances de l'environnement territorial, quant aux compétences des collectivités notamment.

### C - Candidats admis

Après avoir examiné les résultats des deux épreuves d'admission (écrite et orale), et à l'unanimité des membres présents, le jury fixe le seuil d'admission comme suit :

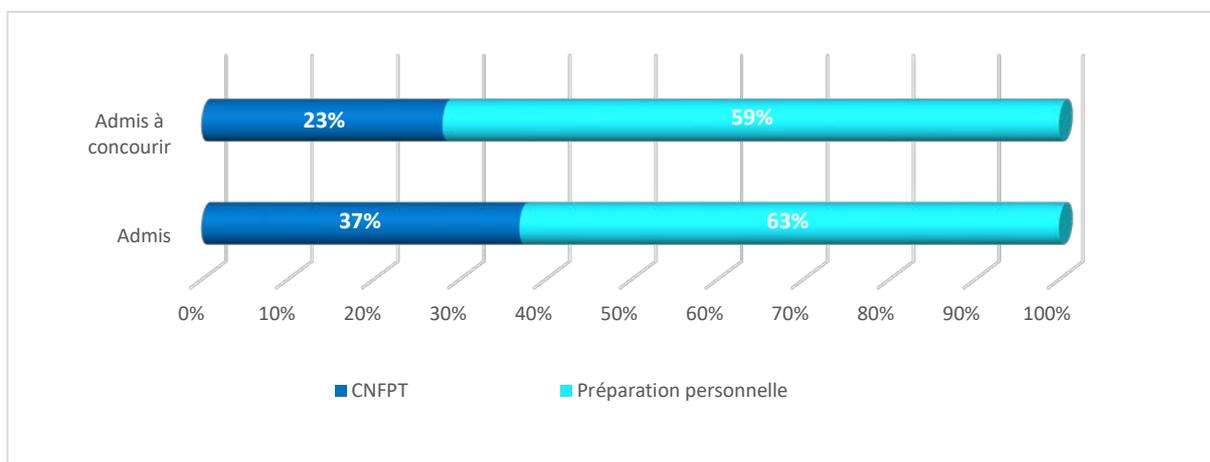
	Candidats	
Nombre de présents	57	
Meilleure moyenne / 20	15,25	
Nombre de candidats ayant une moyenne égale ou > à 10 sur 20	46	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis
	10	46

Soit 46 candidats admis

### D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 46 candidats admis :

- 29 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 63 %,
- 17 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation : 16 avec le CNFPT, 1 avec le CNED : 37 %,



Les 46 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 6 % de niveau 7 (bac +5)
- 52 % de niveau 6 (bac + 3 à bac + 4),
- 17 % de niveau 5 (bac + 2),
- 22 % de niveau 4 (bac).

### V – Analyse et conclusion

Le jury tient à féliciter les 46 lauréats de cette session 2021 à l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Les membres du jury souhaitent souligner la présence de candidats motivés et préparés, à l'épreuve orale particulièrement, dont les résultats satisfaisants de cette session en sont le reflet.

Les candidats présents à cette épreuve d'entretien ont, dans une grande majorité, su adopter une posture en adéquation avec le grade, démontrer un sens aigu du service public et présenter un parcours qui s'inscrit dans un véritable projet professionnel. Ces points ont été mis en relief par une présentation généralement structurée ainsi qu'une bonne connaissance de la politique sportive des collectivités.

Si les candidats ont globalement compris les attendus de cet examen professionnel et ont su mettre en exergue une certaine expertise dans la filière sportive, les membres du jury regrettent toutefois de nombreuses approximations quant à la connaissance de l'environnement territorial ainsi qu'une préparation très inégale à l'épreuve écrite de rapport.

Ils conseillent ainsi aux candidats de ne pas négliger ces deux aspects et d'y consacrer un temps nécessaire lors de leur préparation. Se présenter à un examen professionnel d'avancement de grade n'est pas une « validation » de l'expérience passée du candidat mais une volonté affichée par le candidat d'exprimer sa motivation et capacité à exercer de nouvelles fonctions en lien avec le grade visé.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 8 juillet 2021

Le Président du jury  
Sylvain LE ROUZIC